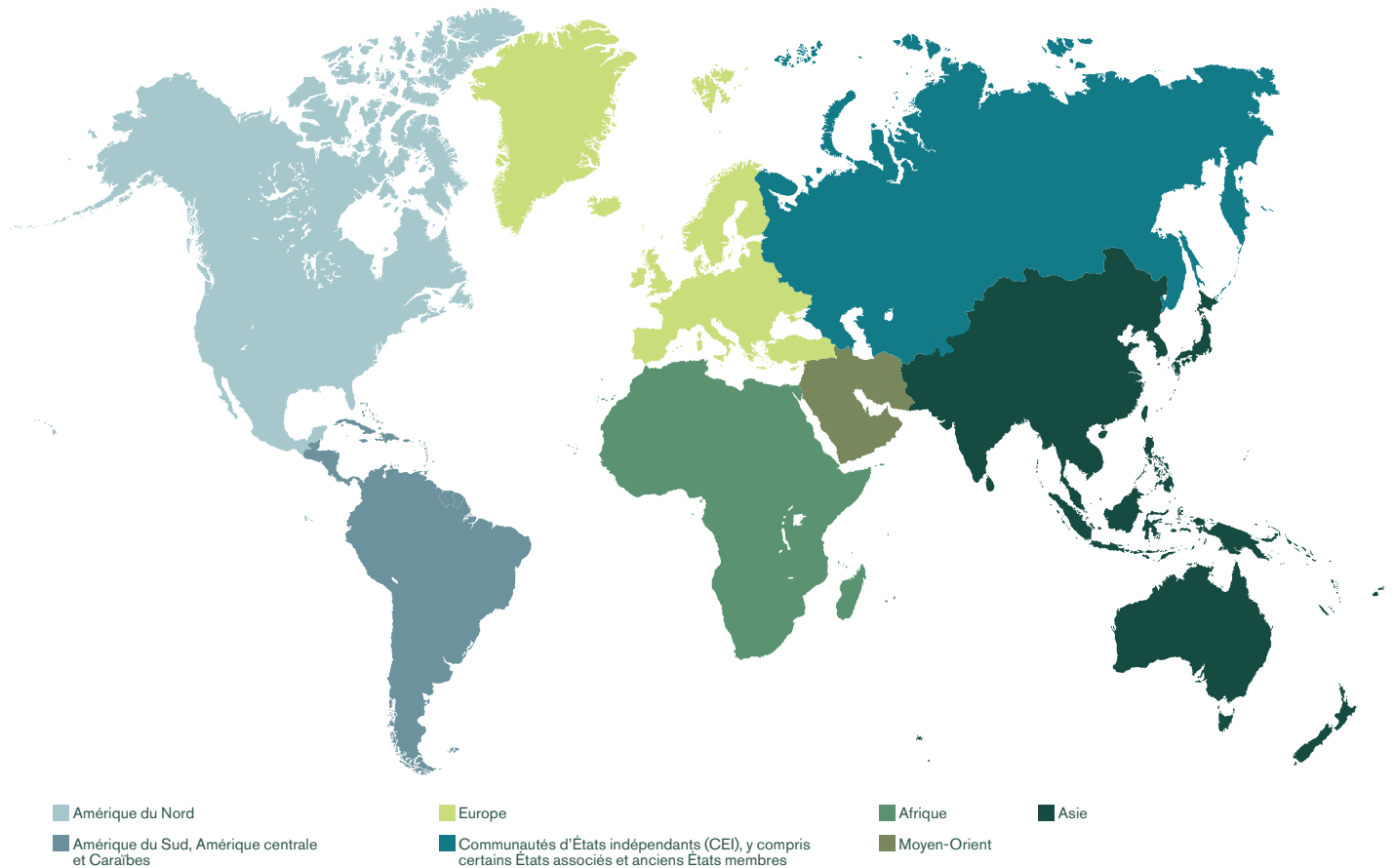


Composition, définitions et méthodologie

Composition des groupements géographiques et économiques	38
Définitions et méthodologie	38
Notes spécifiques concernant certaines économies	45
Sources statistiques	46
Abréviations et symboles	47

Composition des groupements géographiques et économiques

Pour la définition des groupes de pays, voir les notes techniques du Portail des statistiques de l'OMC à l'adresse suivante: stats.wto.org.



Définitions et méthodologie

Commerce des marchandises

Exportations et importations

Deux systèmes d'enregistrement des exportations et des importations sont couramment utilisés: le système du commerce général et celui du commerce spécial; ils diffèrent surtout par la façon dont sont traitées les marchandises entreposées et réexportées. Les chiffres du commerce général sont plus élevés que les chiffres correspondants du commerce spécial parce que celui-ci ne tient pas compte de certains courants d'échanges, comme les expéditions de marchandises passant par des entrepôts en douane.

Dans la mesure du possible, le commerce total des marchandises est défini dans le présent rapport selon le système du commerce général, qui enregistre tous les mouvements de marchandises à l'entrée et à la sortie d'un pays ou d'un territoire, y compris le trafic des entrepôts en douane et

des zones franches. Est considéré comme marchandises tout bien qui accroît ou réduit le stock des ressources matérielles d'un pays ou territoire en entrant (importations) sur le territoire économique de celui-ci ou en en sortant (exportations). On trouvera de plus amples explications dans la publication de l'ONU intitulée Statistiques du commerce international – Concepts et définitions, série M, n° 52, révision 3.

Sauf indication contraire, les exportations sont évaluées sur la base de la valeur transactionnelle, y compris le coût du transport et de l'assurance pour l'acheminement des marchandises jusqu'à la frontière du pays ou territoire exportateur (valeur « franco à bord »). Les importations sont évaluées sur la base de la valeur transactionnelle majorée du coût du transport et de l'assurance jusqu'à la frontière du pays ou territoire exportateur (valeur « coût, assurance, fret »).

Produits

Tous les groupes de produits sont définis conformément à la troisième version révisée de la Classification type pour le commerce international (CTCI) et à la quatrième révision de la Classification par grandes catégories économiques (CGCE).

Dans le présent rapport, les autres produits alimentaires et animaux vivants, les boissons et tabacs, les huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale et les graines et fruits oléagineux sont désignés comme « autres produits alimentaires »; et les circuits intégrés et composants électroniques sont désignés comme « circuits intégrés ».

Les produits agricoles, conformément à la définition de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, sont les produits relevant des chapitres 1 à 24 du SH (à l'exclusion des poissons et des produits de la pêche) ainsi qu'un certain nombre de produits agricoles manufacturés (pour plus de renseignements, voir les « Textes juridiques, Résultats des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay », OMC). Cette définition ne correspond pas à la définition des produits agricoles présentée dans la ventilation du commerce des marchandises par grands groupes de produits figurant ci après.

Définitions des groupes de produits

A. Produits primaires

(i) Produits agricoles (CTCI, sections 0, 1, 2 et 4 moins divisions 27 et 28)
dont:

-Produits alimentaires (CTCI, sections 0, 1, 4 et division 22)
dont:

0 – Produits alimentaires et animaux vivants

1 – Boissons et tabacs

4 – Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale

22 – Graines et fruits oléagineux

--Poissons (CTCI, division 03)

--Autres produits alimentaires et animaux vivants (CTCI, sections 0, 1, 4 et division 22 moins division 03)

-Matières premières (CTCI, divisions 21, 23, 24, 25, 26, 29)
dont:

21 – Cuirs, peaux et pelleteries bruts

23 – Caoutchouc brut (même synthétique ou régénéré)

24 – Liège et bois

25 – Pâte à papier et déchets de papiers

26 – Fibres textiles autres que rubans de laine enroulés en boules (tops) et autres laines peignées et leurs déchets (non filés ni tissés)

29 – Matières animales et végétales brutes, non dénommées ailleurs

(ii) Combustibles et produits des industries extractives (CTCI, section 3 et divisions 27, 28 et 68)
dont:

-Minerais et autres minéraux (CTCI, divisions 27, 28)
dont:

27 – Engrais bruts autres qu'engrais de la division 56 et matières minérales brutes (à l'exclusion de la houille, du pétrole et des pierres précieuses)

28 – Minerais métallifères et déchets métalliques

-Combustibles (CTCI, section 3)

-Métaux non ferreux (CTCI, division 68)

B. Produits manufacturés (CTCI, sections 5, 6, 7, 8 moins division 68 et groupe 891)

(i) Fer et acier (CTCI, division 67)

(ii) Produits chimiques (CTCI, section 5)
dont:

-Produits pharmaceutiques (CTCI, division 54)

-Autres produits chimiques (CTCI, divisions 51, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 59)
dont:

51 – Produits chimiques organiques

52 – Produits chimiques inorganiques

53 – Matières teignantes, tannantes et colorantes

55 – Huiles essentielles et résinoïdes et produits de parfumerie; produits de toilette, cirages et encaustiques et produits de nettoyage

56 – Engrais (à l'exclusion de ceux du groupe 272, à savoir les engrais bruts)

57 – Matières plastiques sous formes primaires

58 – Matières plastiques sous formes non primaires

59 – Matières et produits chimiques, non dénommés ailleurs

Examen statistique du commerce mondial 2022

(iii) Autres produits semi-manufacturés (CTCI, divisions 61, 62, 63, 64, 66, 69) dont:
61 – Cuir, ouvrages en cuir, non dénommés ailleurs, et pelleteries apprêtées
62 – Ouvrages en caoutchouc, non dénommés ailleurs
63 – Ouvrages en liège ou en bois (à l'exclusion des meubles)
64 – Papier, carton et articles en pâte à papier, en papier ou en carton
66 – Produits minéraux non métalliques, non dénommés ailleurs
69 – Ouvrages en métaux, non dénommés ailleurs
(iv) Machines et matériel de transport (CTCI, section 7)
--Machines de bureau et équipement de télécommunication (CTCI, divisions 75, 76 et groupe 776) dont:
--Machines de bureau et machines de traitement automatique de l'information (CTCI, division 75)
--Matériel de télécommunication (CTCI, division 76)
--Circuits intégrés, et composants électroniques (CTCI, groupe 776)
-Matériel de transport (CTCI, groupe 713, sous-groupe 7783 et divisions 78, 79) dont:
78 – Véhicules routiers (même à coussin d'air)
79 – Autre matériel de transport
--Produits de l'industrie automobile (CTCI, groupes 781, 782, 783, 784 et sous-groupes 7132, 7783) dont:
781 – Voitures automobiles et autres véhicules à moteur conçus principalement pour transporter des personnes (autres que pour les transports en commun), y compris les voitures de type break et les voitures de course
782 – Véhicules automobiles pour le transport de marchandises et véhicules à usage spécial
783 – Véhicules routiers automobiles, non dénommés ailleurs
784 – Parties, pièces détachées et accessoires des véhicules automobiles et des tracteurs
7132 – Moteurs à pistons à combustion interne pour les véhicules dénommés ci-dessus
--Autre matériel de transport (CTCI, division 79, groupes 713, 785, 786 moins sous-groupe 7132) dont:
79 – Autre matériel de transport
713 – Moteurs à piston à combustion interne et leurs parties et pièces détachées, non dénommés ailleurs
785 – Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles, motorisés et non motorisés
786 – Remorques et semi-remorques; autres véhicules à propulsion non mécanique; conteneurs de transport spécialement conçus et équipés
-Autres machines (CTCI, divisions 71, 72, 73, 74, 77 moins groupes 713, 776 moins sous-groupe 7783) dont:
--Machines de production d'énergie (CTCI, division 71 moins groupe 713) dont:
71 – Machines et matériel de production d'énergie moins
713 – Moteurs à piston à combustion interne et leurs parties et pièces détachées, non dénommés ailleurs
--Machines non électriques (CTCI, divisions 72, 73, 74) dont:
72 – Machines spécialisées à usage particulier
73 – Machines et appareils pour le travail des métaux
74 – Machines et matériels à usage industriel général, non dénommés ailleurs, et parties et pièces détachées de ces machines et matériels, non dénommés ailleurs
--Machines électriques (CTCI, division 77 moins groupe 776 et sous-groupe 7783) dont:
77 – Machines, appareils et dispositifs électriques, non dénommés ailleurs, et leurs parties et pièces détachées électriques moins
776 – Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode
7783 – Appareils et dispositifs électriques, non dénommés ailleurs, pour moteurs à combustion interne et véhicules; leurs parties et pièces détachées
(v) Textiles (CTCI, division 65)
(vi) Vêtements (CTCI, division 84)
(vii) Autres articles manufacturés (CTCI, divisions 81, 82, 83, 85, 87, 88, 89 moins groupe 891) dont:
-Articles personnels et domestiques (CTCI, divisions 82, 83 et 85) dont:
82 – Meubles et parties et pièces détachées de meubles; literie, matelas, sommiers, coussins et mobilier capitonné similaire
83 – Articles de voyage, sacs et contenants similaires
85 – Chaussures
-Instruments scientifiques et de contrôle (CTCI, division 87)
-Articles manufacturés divers (CTCI, divisions 81, 88 et 89 moins groupe 891) dont:
81 – Bâtiments préfabriqués; sanitaires, plomberie, dispositifs et accessoires de chauffage et d'éclairage, non dénommés ailleurs
88 – Appareils, matériel et articles de photographie et appareils d'optique, non dénommés ailleurs; montres et pendules
89 – Articles manufacturés divers, non dénommés ailleurs

C. Autres produits: articles et transactions non classés ailleurs (y compris l'or); armes et munitions (CTCI, section 9 et groupe 891)

9 – Articles et transactions non classés ailleurs dans la CTCI

891 – Armes et munitions

D. La définition des produits intermédiaires qui est utilisée comprend toutes les parties, pièces détachées et accessoires ainsi que les produits intermédiaires primaires et transformés

La catégorie des « combustibles et lubrifiants » (code 3 de la CGCE) a été exclue.

Codes 42, 53, 111, 121, 21, 22 de la CGCE.

Commerce des marchandises et compte des biens dans les statistiques de la balance des paiements

Les statistiques du commerce des marchandises servent à établir le compte des biens de la balance des paiements et le compte du reste du monde dans le Système de comptabilité nationale (SCN).

Les statistiques du commerce international des marchandises (SCIM) sont établies principalement sur la base des registres douaniers, complétés, selon qu'il convient, par d'autres sources afin d'élargir le champ couvert (par exemple pour inclure l'électricité ou le commerce des navires et des aéronefs). Ces statistiques reflètent surtout les mouvements physiques des biens à travers les frontières, tandis que la comptabilité nationale et les statistiques de la balance des paiements enregistrent les transactions impliquant un transfert de propriété.

Les biens destinés à être transformés sont enregistrés dans les statistiques du commerce des marchandises quand ils entrent sur le territoire économique ou en sortent, qu'il y ait ou non transfert de propriété. En revanche, les biens fournis à une autre économie pour transformation sans transfert de propriété et renvoyés à l'économie du propriétaire après transformation ne sont pas enregistrés dans les statistiques de la balance des

paiements établies conformément au MBP6; de plus, si les biens sont vendus à une économie tierce après transformation, leur valeur (y compris la valeur de la transformation) est enregistrée comme exportation de l'économie du propriétaire et importation de l'économie tierce; la valeur de la transformation est enregistrée comme une exportation de services de l'économie où elle a été effectuée et comme une importation de services de l'économie du propriétaire.

Les différences entre les statistiques de la balance des paiements (MBP6) et des comptes nationaux et les SCIM sont indiquées dans le document International Merchandise Trade Statistics: Compilers Manual, Revision 1 (IMTS 2010 CM), chapitre XXIV, section B « Goods to be recorded differently in IMTS and BPM6/national accounts » (page 250) (<https://unstats.un.org/unsd/trade/publications/>)

Voir le tableau 11.1 (page 189) du Guide pour l'établissement des statistiques selon le Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (Guide pour l'établissement des statistiques selon le MBP6 (imf.org)).

Commerce des services commerciaux entre les résidents et les non-résidents d'une économie (MBP6)

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) définit quatre modes de fourniture en fonction du lieu où se trouvent le fournisseur et le consommateur. Outre la fourniture transfrontières (mode 1) pour laquelle le fournisseur et le consommateur restent sur leur territoire national respectif, l'AGCS couvre aussi les cas dans lesquels le consommateur se déplace hors du territoire national pour consommer des services (mode 2 – consommation à l'étranger) ou ceux dans lesquels le fournisseur va sur le territoire du consommateur pour fournir des services soit en établissant une filiale par le biais d'un investissement direct à l'étranger (mode 3 – présence commerciale) soit par la présence de personnes

physiques (mode 4). La balance des paiements d'une économie, à savoir le compte des services, peut être utilisée pour obtenir des estimations du commerce des services commerciaux suivant les modes 1, 2 et 4. Toutefois, elle ne contient pratiquement aucune donnée sur la fourniture de services par l'intermédiaire des filiales étrangères, données nécessaires pour évaluer l'importance du mode 3. Pour la première fois en 2002, la communauté statistique internationale a adopté un cadre pour la collecte de ces données, les « statistiques du commerce des filiales étrangères (FATS) », qu'elle a affiné en 2010.

Commerce des services commerciaux entre les résidents et les non-résidents d'une économie (MBP6), exportations et importations

Les données relatives aux exportations (crédits ou recettes) et aux importations (débits ou paiements) de services commerciaux font partie des statistiques de la balance des paiements, conformément aux concepts, aux définitions et à la classification que l'on trouve dans la sixième édition (2009) du

Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale du FMI (MBP6) et dans l'édition 2010 du Manuel des statistiques du commerce international des services (MSCIS 2010).

Définition des services commerciaux dans la balance des paiements

Dans la sixième édition du Manuel de la balance des paiements, le compte des transactions courantes est subdivisé en biens, services (y compris les biens et services des administrations publiques, n.i.a.), revenu primaire et revenu secondaire. Les services commerciaux comprennent toutes les catégories de services à l'exception des biens et services des administrations publiques, entre autres choses. Les services commerciaux sont subdivisés en services connexes aux biens, transport, voyages et autres services commerciaux.

Le MBP6 contient les 12 composantes types des services ci-après:

- 1) Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers
- 2) Services d'entretien et de réparation, n.i.a.
- 3) Transports
- 4) Voyages
- 5) Construction
- 6) Services d'assurance et de pension
- 7) Services financiers
- 8) Frais pour usage de la propriété intellectuelle, n.i.a.
- 9) Services de télécommunication, d'informatique et d'information
- 10) Autres services aux entreprises
- 11) Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs
- 12) Biens et services des administrations publiques, n.i.a.

Les services de fabrication sur des intrants physiques détenus par des tiers recouvrent les services de transformation, d'assemblage, d'étiquetage, d'emballage et les activités similaires menées par des entreprises qui ne détiennent pas la propriété des biens en question et qui sont payées par leur propriétaire. Seuls les frais appliqués par l'entreprise de fabrication, qui peuvent couvrir le coût des matériaux achetés, sont inclus à ce poste. Parmi les exemples d'activités exercées figurent le raffinage de pétrole, la liquéfaction du gaz naturel, l'assemblage de vêtements et de produits électroniques, les services d'assemblage, d'étiquetage et d'emballage.

Les services d'entretien et de réparation n.i.a. recouvrent les travaux d'entretien et de réparation – effectués par des résidents – sur des biens qui appartiennent à des non-résidents (et vice-versa). Les réparations peuvent être faites sur le site du réparateur ou ailleurs. La valeur comptabilisée des services d'entretien et de réparation est la valeur des travaux achevés – et non la valeur brute des biens avant et après réparation.

Les services de fabrication sur des intrants physiques détenus par des tiers et les services d'entretien et de réparation n.i.a. constituent un nouvel agrégat de l'OMC appelé services liés aux marchandises.

Le transport est le déplacement des personnes et des biens d'un lieu à un autre et recouvre les services connexes d'appui et auxiliaires. Les transports peuvent être classés selon: i) le mode de transport, à savoir transport maritime, aérien ou autres (les « autres transports » peuvent être subdivisés en transports ferroviaires, routiers, par voies navigables intérieures, par

pipeline et transports spatiaux ainsi que distribution d'électricité) et ii) l'objet du transport – passagers ou fret. Ils recouvrent aussi les services postaux et de messagerie. Au crédit, les voyages recouvrent les biens et services que les non-résidents acquièrent dans une économie – pour leur propre usage ou à des fins de cadeaux – au cours de leur séjour dans cette économie. Au débit, les voyages recouvrent les biens et services que les résidents de l'économie déclarante acquièrent dans d'autres économies – pour leur propre usage ou à des fins de cadeaux – au cours de leur séjour dans ces économies. Les biens et services les plus courants recouverts sont l'hébergement, les produits alimentaires et les boissons, les loisirs et les transports (au sein de l'économie visitée), les cadeaux et les souvenirs. Les voyages sont à leur tour subdivisés en: i) voyages à titre personnel et ii) voyages à titre professionnel.

La catégorie agrégée Autres services commerciaux correspond aux composantes ci-après définies dans le MBP6:

La construction recouvre la création, la rénovation, la réparation ou l'agrandissement d'actifs fixes sous forme de bâtiments, d'aménagements de terrains relevant de l'ingénierie et autres constructions d'ingénierie telles que les routes, ponts, barrages, etc. Elle inclut en outre les travaux d'installation et d'assemblage connexes, les travaux de préparation des chantiers, ainsi que les services spécialisés tels que les services de peinture, de plomberie et de démolition et la gestion des projets de construction. La construction recouvre aussi l'acquisition de biens et services par les entreprises de construction dans l'économie où elles effectuent les services de construction. Les services de construction peuvent être subdivisés en: i) services à l'étranger et ii) services dans l'économie déclarante.

Les services d'assurance et de pension recouvrent l'assurance-vie et les annuités d'assurance-vie, l'assurance dommages, la réassurance, l'assurance du fret, les pensions, les garanties standard et les services auxiliaires d'assurance, de pension et de garantie standard.

Les services financiers recouvrent les services des intermédiaires financiers et les services auxiliaires, à l'exception de ceux des sociétés d'assurance et des fonds de pension, fournis par les banques et autres sociétés financières. Ils comprennent la collecte des dépôts et l'octroi de prêts, les lettres de crédit, les services de cartes de crédit, les commissions et frais liés aux opérations de crédit-bail, d'affacturation, de garantie et de compensation des paiements. Y sont également inclus les services de conseil financier, la conservation d'actifs financiers ou d'or physique, la gestion d'actifs financiers, les services de surveillance et de contrôle, la fourniture de liquidités, les services de prise en charge de risques autres que l'assurance, les services liés aux fusions et acquisitions, les services de notation de crédit, les services boursiers et les services de fiducie. Les rémunérations de services financiers peuvent prendre la forme de: i) frais explicites; ii) marges sur les opérations d'achat et de vente; iii) frais de gestion déduits des revenus de la propriété à recevoir

dans le cas des entités détentrices d'actifs; ou iv) écarts entre le taux d'intérêt à payer et le taux de référence sur les prêts et dépôts (appelés services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)).

Les frais pour usage de la propriété intellectuelle n.i.a recouvrent: i) les frais pour utilisation des droits de propriété (par exemple brevets, marques commerciales, droits d'auteur, procédés de fabrication et dessins industriels, y compris secrets de fabrication, franchisage); ces droits peuvent être le résultat d'activités de recherche et développement ainsi que de commercialisation; et ii) les frais de licence pour reproduire et/ou distribuer la propriété intellectuelle incorporée dans les oeuvres originales ou prototypes créés (tels que les droits d'auteur sur les livres et manuscrits, les logiciels informatiques, les oeuvres cinématographiques et les enregistrements sonores) et droits connexes (par exemple pour les spectacles devant public et la retransmission par télévision/câble/satellite). Aux fins du présent rapport, toutes les références aux services en matière de propriété intellectuelle ou aux services liés à la propriété intellectuelle renvoient uniquement aux «frais pour usage de la propriété intellectuelle n.i.a.».

Les services de télécommunication, d'informatique et d'information recouvrent: i) les services de télécommunication, qui recouvrent la transmission de sons, d'images, de données ou autres informations par téléphone, télex, télégramme, radio ou télévision (par câble ou satellite), courrier électronique, télécopie, etc., y compris les services de réseau, de téléconférence et d'appui aux entreprises; ii) les services d'informatique qui comprennent les services liés aux matériels et logiciels informatiques et les services de traitement des données; iii) les services d'information qui recouvrent les services d'agence de presse comme la communication d'informations, de photographies et d'articles de fond aux médias, ainsi que les services de base de données.

Les autres services aux entreprises comprennent: i) les services de recherche-développement, ii) les services spécialisés et services de conseil en gestion et iii) les services techniques liés au commerce et autres services aux entreprises. i) Les services de recherche-développement comprennent les services liés à la recherche fondamentale, à la recherche appliquée et à la mise au point expérimentale de nouveaux produits et procédés. ii) Les services spécialisés et services de conseil en gestion recouvrent: a) les services juridiques, de comptabilité, de conseil en gestion, services de

gestion et de relations publiques et b) les services de publicité, d'études de marché et de sondage d'opinion. iii) Les services techniques liés au commerce et autres services aux entreprises recouvrent: a) les services d'architecture, d'ingénierie et autres services techniques; b) les services de traitement des déchets et dépollution, services agricoles et miniers; c) les services de location-exploitation; d) les services liés au commerce; et e) les autres services aux entreprises entre autres choses.

Les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs comprennent: i) les services audiovisuels et connexes et ii) les autres services personnels, culturels et relatifs aux loisirs. i) Les services audiovisuels et connexes comprennent les services et frais ayant trait à la production de films cinématographiques (sur film, bande vidéo, disque ou transmis par voie électronique, etc.), d'émissions de radio et de télévision (en direct ou enregistrées) et d'enregistrements musicaux. ii) Les autres services personnels, culturels et relatifs aux loisirs recouvrent: a) les services de santé, b) les services d'éducation, c) les services relatifs au patrimoine et aux loisirs et d) les autres services personnels. Les services de santé et les services d'éducation sont fournis à distance ou sur place. Les données relatives aux exportations et importations de services totaux (y compris les biens et services des administrations publiques n.i.a.), d'autres services (y compris les biens et services des administrations publiques n.i.a.) et de biens et services des administrations publiques n.i.a. sont disponibles sous la forme de postes pour mémoire sur le Portail de données de l'OMC.

Postes pour mémoire:

- services totaux (les services commerciaux plus les biens et services des administrations publiques n.i.a.);
- autres services (les autres services commerciaux plus les biens et services des administrations publiques n.i.a.);
- biens et services des administrations publiques entre autres choses.

Les biens et services publics n.i.a. recouvrent: a) les biens et services fournis ou reçus par des enclaves telles que les ambassades, les bases militaires et les organisations internationales; b) les biens et services achetés à l'économie d'accueil par les diplomates, les effectifs consulaires et le personnel militaire en poste à l'étranger, ainsi que par les personnes qui sont à leur charge; c) les services fournis ou reçus par les administrations publiques et non inclus dans d'autres catégories de services.

Champ couvert et comparabilité

Bien que de nombreuses économies dans le monde aient pleinement appliqué le MBP6 pour l'enregistrement des transactions de services de la balance des paiements, certaines établissent encore leurs statistiques suivant la méthode du MBP5. En conséquence, il peut arriver que les données ne soient pas toutes comparables et que le champ qu'elles couvrent ne soit pas exhaustif. Il convient de noter en particulier que les estimations mondiales et régionales du commerce de nouvelles catégories de services tels que les services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers et les services d'entretien et de réparation n.i.a. peuvent être insuffisantes car certaines économies ne déclarent pas encore ces catégories.

Bien que le champ et la comparabilité des statistiques du commerce des services se soient considérablement améliorés au fil du temps, on reconnaît qu'il existe encore des limitations concernant les données. Par exemple: i) certains pays ne collectent pas de données pour toutes les catégories de services, ii) statistiquement, certaines catégories de services restent difficiles à appréhender (en particulier pour ce qui est des importations), iii) il arrive que les données soient exprimées en valeur nette plutôt qu'en valeur brute, iv) il peut s'avérer difficile de classer certaines transactions dans la catégorie

appropriée, v) les résultats peuvent varier selon les sources et les méthodes de collecte de données et d'estimation des données, etc. Ces distorsions sont plus importantes au niveau des catégories de services spécifiques et peuvent entraîner des asymétries considérables entre les flux commerciaux des pays, déclarés par origine et destination.

En juin 2020, le Bureau des analyses économiques (BEA) des États-Unis a révisé et élargi ses statistiques du commerce des services pour la période commençant en 1999. En conséquence, la classification de certaines transactions de services, comme les services audiovisuels, a été modifiée pour être alignée sur les directives statistiques internationales. Les statistiques contenues dans les éditions de 2020 et ultérieures ne sont donc pas comparables à celles figurant dans les rapports antérieurs. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la page <https://apps.bea.gov/scb/2020/04-april/0420-internationalannual-revision-preview.htm#trade-services>.

Les statistiques du commerce des services pour l'« Union européenne » dans son ensemble correspondent à la somme des échanges des différents États membres.

Statistiques du commerce des filiales étrangères

Le nouveau cadre des statistiques du commerce des filiales étrangères (FATS) est développé dans le Manuel des statistiques du commerce international des services 2010, la Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux et le Manuel de l'OCDE sur les indicateurs de la mondialisation économique. Il couvre à la fois les entreprises qui produisent des marchandises et celles qui produisent des services. Ce cadre analyse les filiales dans lesquelles des investisseurs étrangers détiennent plus de 50% de participation ou d'actions donnant droit de vote. Selon le point de vue de l'auteur des statistiques, on distingue les FATS entrantes, c'est-à-dire les activités des filiales étrangères dans l'économie qui recueille les statistiques ou les FATS sortantes, c'est-à-dire les activités à l'étranger des filiales de l'économie qui recueille les statistiques. Ces activités sont décrites au moyen de variables telles que les ventes, la valeur ajoutée, le nombre de salariés, etc. Ces variables sont décomposées par pays d'origine ou de destination des investissements ainsi que par type d'activité principale des filiales. Les États-Unis

fournissent aussi une ventilation en fourniture totale de marchandises et fourniture totale de services. Dans le cas des industries de services, la notion de fourniture (ou de production) repose sur des mesures qui rendent mieux compte de la production de services (c'est-à-dire de la marge). Cela a surtout un effet sur la mesure des activités des grossistes et des détaillants, des assureurs et des intermédiaires financiers. Du point de vue de l'AGCS, l'importance du mode 3 dans un pays donné peut être déterminée approximativement par la valeur de la production (ou fourniture) de services par les filiales étrangères. En l'absence de données sur la production, on utilise les ventes de services. Des FATS sont actuellement disponibles principalement pour les pays de l'OCDE et pour un petit nombre d'économies qui n'en font pas partie. Compte tenu de la mise au point récente de ces statistiques, il est possible que la comparabilité et le champ des données économiques individuelles ne soient pas toujours complets. La disponibilité de données détaillées et de séries chronologiques longues varie considérablement selon les économies.

Autres définitions et méthodes

Variations annuelles

Dans le présent rapport, la variation annuelle moyenne en pourcentage correspond au taux composé entre deux points de référence. Par exemple, pour calculer la variation annuelle moyenne entre 2010 et 2020, on a pris comme points de référence – début et fin – les données qui se rapportent à l'année civile 2010 et à l'année civile 2020, respectivement.

Indices du commerce mondial des marchandises

Les indices du volume et les déflateurs (indices des prix ou valeurs unitaires) proviennent d'un éventail de sources nationales et internationales différentes. Les déflateurs et les indices de volume des années les plus récentes ne sont pas toujours disponibles ou la gamme de produits couverts peut être différente de celle utilisée en ce qui concerne les indices de la valeur. L'agrégation des indices pour obtenir le total du

commerce mondial se fait en deux temps. Premièrement, les déflateurs des exportations et des importations provenant de sources nationales et internationales sont complétés par des estimations de l'OMC et de la CNUCED lorsque les données manquent. Elles sont ensuite groupées pour obtenir des totaux régionaux. L'indice du volume est calculé pour chacune des régions en divisant l'indice de la valeur des échanges commerciaux pour chacune des régions par le déflateur régional correspondant. Deuxièmement, l'indice du volume du commerce mondial total des marchandises est obtenu en déflatant la valeur du commerce mondial par l'agrégat des déflateurs régionaux. Tout au long du processus d'agrégation, les valeurs des échanges commerciaux de l'année précédente sont utilisées comme coefficients de pondération.

Produit intérieur brut mondial

La croissance du PIB mondial est estimée comme la moyenne pondérée de la croissance des PIB réels de chaque économie. Les coefficients de pondération utilisés correspondent à la part du PIB des pays de l'année précédente en prix constants de 2005 convertis en dollars aux taux de change du marché.

L'utilisation de taux de change officiels non fixés par le jeu du marché pour certaines grandes économies, jointe aux fluctuations du dollar EU vis-à-vis des principales devises, peut avoir une grande influence sur le système de pondération. Le recours croissant à des coefficients de pondération basés sur

les parités des pouvoirs d'achat (PPA) par d'autres organisations internationales vise à atténuer des « anomalies » liées à ces facteurs. À une époque où les taux de croissance varient fortement selon les pays et les régions, le choix du système de pondération peut avoir une influence marquée sur l'estimation de la croissance globale. Pour la période 2000-2011, les estimations de la croissance globale calculées avec des coefficients de pondération basés sur les PPA indiquent une croissance notablement plus rapide que les estimations réalisées avec des coefficients de pondération fondés sur les données du PIB converties aux taux de change du marché. Cela tient aux différences entre les deux systèmes de pondération.

Réexportations et réimportations

Comme on a utilisé le système du commerce général dans le présent rapport, les réexportations sont comprises dans le commerce total des marchandises. Cependant, l'importance des réexportations de Hong Kong, Chine pourrait réduire la valeur analytique des statistiques si elles étaient prises en compte dans les agrégats régionaux ou mondiaux, car elles introduiraient un important élément de double comptage. Par conséquent, les réexportations de Hong Kong, Chine sont exclues des agrégats pour le monde et l'Asie (sauf indication contraire); seules les exportations originaires de Hong Kong, Chine et les importations définitives sont comprises.

Notes spécifiques concernant certaines économies

Statistiques du commerce des marchandises de l'Union européenne

Depuis la publication du rapport 2002, les données fournies par l'Union européenne, qui étaient compilées selon les pratiques statistiques nationales, ont été remplacées, à compter de 1993, par des données compilées par Eurostat conformément à la législation de l'UE. Les concepts et définitions utilisés par l'UE sont conformes à la publication de l'ONU intitulée *Statistiques du commerce international des marchandises, Concepts et définitions, Série M, n° 52, Révision 3*. De ce fait, les différences conceptuelles entre les données des États membres de l'UE ont été considérablement réduites. En outre, pour l'ensemble de l'UE, les données d'Eurostat sont disponibles plus rapidement que celles qui provenaient des sources utilisées précédemment, ce qui réduit sensiblement la part des estimations dans les agrégats concernant l'UE.

Depuis janvier 1993, les données statistiques sur les échanges commerciaux des États membres de l'UE ont été recueillies au moyen du système « Intra-stat » (voir la publication du GATT datée de 1994 intitulée *Le commerce international – Tendances et statistiques*). Le champ couvert par le système actuel, qui repose sur les déclarations présentées par les entreprises concernant les transactions dont la valeur dépasse un certain montant, n'est pas aussi large que celui de l'ancien système, qui était fondé sur les déclarations en douane. Cela est particulièrement perceptible dans le cas des importations. Par exemple, avant l'adoption du système Intra-stat, la valeur déclarée des importations (c.a.f.) intra-UE était très proche de celle des exportations (f.a.b.) intra-UE.

Principales ruptures dans la continuité des données sur le commerce des marchandises

À partir de 2012, les données en valeur concernant la Suisse incluent le commerce de l'or non monétaire.

Le commerce des marchandises entre les États membres de l'Union européenne comprend le commerce ayant fait l'objet d'une fraude à la TVA, qui porte principalement sur les machines de bureau et le matériel de télécommunication.

Sources statistiques

Les sources de données internationales les plus fréquemment utilisées sont les suivantes:

Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde

CEE (ONU), Étude sur la situation économique de l'Europe

CEPALC, Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean

DSNU, Annuaire statistique du commerce international

DSNU, Base de données Comtrade

DSNU, Bulletin mensuel de statistique

EIU, The Economist Intelligence Unit

Eurostat, Base de données Comext

FAO, Annuaire de la production

FAO, Base de données FAOSTAT – Agriculture

FMI, Balance of Payments Statistics

FMI, Base de données des perspectives de l'économie mondiale

FMI, Statistiques financières internationales

OCDE, Comptes nationaux

OCDE, Mesurer la mondialisation: le poids des multinationales dans les économies de l'OCDE

OCDE, Principaux indicateurs économiques

OCDE, Statistiques du commerce international des services

OCDE, Statistiques mensuelles du commerce international

OCDE/AIE, Energy Prices and Taxes

ONUDI, Base de données statistiques des comptabilités nationales

TDM, Trade Data Monitor

Les chiffres relatifs au commerce total des marchandises sont en grande partie tirés de sources nationales, complétées par les bases de données internationales et les estimations du Secrétariat. Les données sur les échanges par produit proviennent principalement de la base de données Comext d'Eurostat, du Trade Data Monitor et de la Base de données Comtrade de la DSNU. Il est inévitable que les données agrégées sur les exportations et les importations concernant un même pays ou territoire ne coïncident pas parfaitement. Les discordances peuvent être attribuées à l'enregistrement des

données commerciales selon des méthodes différentes, à la façon dont les sources de données ont converti en dollars les données exprimées en monnaie nationale et à l'application différente des révisions passées.

Les statistiques du commerce des services commerciaux sont tirées principalement des Statistiques de la balance des paiements du FMI ou de l'ensemble de données de l'OCDE sur le commerce des services par pays partenaire. Les données relatives aux membres de l'Union européenne sont tirées de la base de données en ligne d'Eurostat. Les chiffres de l'Union européenne pour le partenaire « Monde » sont les agrégats des données par pays des 27 États membres de l'UE (pour 2020). Les échanges intra-UE et extra-UE correspondent aux statistiques agrégées, fondées sur l'ensemble des données trimestrielles relatives à la balance des paiements publiées par Eurostat et ne correspondent pas forcément aux agrégats totaux de l'UE, qui sont fondés sur les statistiques annuelles des différents pays. Les données relatives aux autres économies qui ne font pas rapport au FMI (par exemple le Taipei chinois) proviennent de sources nationales.

Les estimations remplaçant les données manquantes sont basées principalement sur les statistiques nationales.

Le Secrétariat de l'OMC adresse ses remerciements à la Banque mondiale, à la Commission économique de l'ONU pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies, à la Division de statistique des Nations Unies, au Fonds monétaire international, à l'Office statistique des Communautés européennes, à l'Organisation de coopération et de développement économiques, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, qui ont beaucoup facilité sa tâche en lui fournissant des renseignements préliminaires. Il remercie également les institutions nationales qui lui ont communiqué des statistiques préliminaires.

Abréviations et symboles

ACP	Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AELE	Association européenne de libre-échange
AFTA	Zone de libre-échange de l'ASEAN
AIE	Agence internationale de l'énergie
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
AP	Alliance du Pacifique
ASACR	Association sud asiatique de coopération régionale
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud Est
BP	Balance des paiements
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEE/ONU	Commission économique de l'ONU pour l'Europe
CEI	Communauté d'États indépendants, y compris les États associés et anciens États membres
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEPALC/ONU	Commission économique de l'ONU pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CITI	Classification internationale type par industrie
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CTCI	Classification type pour le commerce international
DSNU	Division de statistique des Nations Unies
Eurostat	Office statistique des Communautés européennes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FATS	Statistiques du commerce des filiales étrangères
FMI	Fonds monétaire international
IED	Investissement étranger direct
ITC	Centre du commerce international
MBP6	Manuel de la balance des paiements, sixième édition
MCCA	Marché commun centraméricain
MERCOSUR	Marché commun du Sud
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit national brut
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAFTA	Zone de libre-échange de l'Asie du Sud
SH	Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises
TDM	Trade Data Monitor
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
ZLECA	Zone de libre-échange continentale africaine

c.a.f.	coût, assurance, fret
f.a.b.	franco à bord
n.d.a.	non dénommé ailleurs
n.i.a.	non inclus ailleurs

Les signes suivants ont été utilisés dans la présente publication:

...	chiffre non disponible ou taux de croissance supérieurs à 500%
0	zéro ou chiffre arrondi à zéro
-	sans objet
\$EU	dollars des États-Unis
T1, T2, T3, T4	1 ^{er} trimestre, 2 ^{ème} trimestre, 3 ^{ème} trimestre, 4 ^{ème} trimestre
I	Discontinuité dans la comparabilité des données. Ce signe indique que les données qui suivent ne forment pas une série homogène avec celles des années antérieures.

1 milliard signifie 1 000 millions.

Les chiffres étant arrondis, il peut y avoir une légère différence entre la somme des éléments constituants et le total indiqué.

Sauf indication contraire, i) toutes les valeurs sont exprimées en dollars EU; ii) les chiffres relatifs au commerce comprennent les échanges entre les membres des zones de libre-échange, des unions douanières, des groupements géographiques et autres groupements de pays; iii) les chiffres relatifs au commerce des marchandises sont fondés sur la comptabilité douanière; et iv) les exportations de marchandises sont sur une base f.a.b. et les importations de marchandises sur une base c.a.f. Les données ayant trait à la dernière année citée sont provisoires.

Les données statistiques contenues dans la présente publication ont été communiquées par les autorités statistiques compétentes sous leur propre responsabilité. Conformément à la pratique du Secrétariat de l'OMC, les noms des Membres employés dans cette publication sont ceux qui apparaissent dans la révision la plus récente du document WT/INF/43. Les références à d'autres territoires ou groupements géographiques reprennent strictement les appellations communiquées au Secrétariat de l'OMC par les Membres et les observateurs ou les appellations utilisées par les organisations internationales compétentes.

L'emploi de ces données et appellations ne constitue ni n'implique aucune prise de position de la part du Secrétariat quant au statut du pays ou territoire, au tracé de ses frontières ou à sa souveraineté. Les couleurs, les délimitations, les noms et les désignations qui figurent sur les cartes de la présente publication n'impliquent aucun jugement, ni aucune reconnaissance ou acceptation officielle de la part du Secrétariat de l'OMC quant au statut juridique ou aux frontières d'un territoire ou quant aux droits et obligations des Membres au titre des Accords de l'OMC. Les références et les données relatives aux territoires qui ne sont pas des Membres de l'OMC ou observateurs de plein droit n'impliquent aucune reconnaissance du statut éventuel de ces territoires à l'OMC.

Date de clôture le 31 août 2022